

## ANCIEN TESTAMENT

### PROVISIONS – 12. ANALYSE RÉGRESSIVE DU DEUTÉRONOME

On appelle régressive la démarche intellectuelle qui va, en philosophie, des conséquences aux principes et, en critique littéraire, de l'œuvre achevée à ses éléments et à ses sources. C'est ce qu'on va esquisser ici pour le Deutéronome.

C.1 La disposition actuelle des livres dans la Bible hébraïque remonte aux rabbins du 2<sup>e</sup> siècle de notre ère.

Cette Bible comprend trois parties :

- 1) La *Torah* (ou Loi, ou Moïse, ou Pentateuque – Cinq Rouleaux),
- 2) Les *Nebiim* (=Prophètes),
- 3) Les *Kethubhim* (=Écrits, surtout de sagesse).

Le Deutéronome est la cinquième section de la première partie. Les Livres de Josué, des Juges, de Samuel et des Rois constituent ensemble la première section de la deuxième partie, et les rabbins la désignent comme Prophètes Antérieurs.

C.2 Sinon dans le détail de son contenu, du moins dans sa division tripartite, cette disposition doit remonter au moins au début du 2<sup>e</sup> s. avant J.-C. En effet, elle est déjà connue de Si 39,1-2 et du Prologue de ce même livre (=Ecclésiastique), aux versets 1-2, 8-10, 24-25, qu'on date de cette époque.

C.3 Étant donné que la partie centrale de la Loi ou Torah est occupée par un énorme bloc que la critique littéraire s'entend pour attribuer à la tradition sacerdotale (soit Ex 25-40, Lv 1-27, Nb 1-10 puis passim); que le style du Deutéronome est très différent de celui de ce bloc; et que l'ensemble de la Loi est enclavé entre un récit d'ouverture (Gn 1) et un récit de clôture (Dt 34) qui sont tous deux d'origine sacerdotale, on pense que la Loi comme sous-ensemble clos à l'intérieur de la Bible est l'œuvre des prêtres de Jérusalem. Le Deutéronome a donc été annexé par les scribes sacerdotaux de la capitale religieuse de la communauté postexilique. Cela a dû se faire au temps d'Esdras, peu avant ou peu après l'an 400 av. J.-C.

C.4 Auparavant, le Deutéronome sans le chapitre 34, devait appartenir à un autre ensemble que celui de la Loi. Depuis Martin Noth, on admet qu'il servait d'introduction au groupe de livres constitué par Josué : Juges, Samuel et Rois. Le style des ajouts à ces œuvres prophético-historiques et aussi la théologie qui s'y exprime sont en général très semblables à ceux du Deutéronome. On appelle maintenant cet ensemble histoire deutéronomique (Dtr, où r = rédacteur). Ce sont donc les prêtres qui, vers 400 comme on l'a dit, ont détaché le Dt de cet ensemble et l'ont annexé à la Loi. Ce rattachement s'explique si on réfléchit que, dans le judaïsme de l'époque perse, les anciennes fonctions de prophète et de roi avaient disparu avec la chute du régime monarchique et la sujétion à des royaumes étrangers; qu'il n'y avait donc plus de fonctionnaires royaux capables de voir à l'application des lois civiles; que la classe sacerdotale, malgré ses limites, s'est trouvée être la seule capable de maintenir l'ordre à l'intérieur et une certaine soumission à l'occupant. Le régime était celui de ce qu'on appelait autrefois une théocratie et qu'on préfère souvent aujourd'hui appeler une hiérocrairie (pouvoir sacré, sacerdotal). On comprend de cette manière que la corporation sacerdotale de Jérusalem, déjà gardienne des lois cultuelles et coutumier du temple, se soit aussi sentie responsable des lois civiles et ait annexé le Deutéronome.

C.5 Même considéré indépendamment de l'histoire deutéronomique à laquelle il servait d'introduction, le Dt est loin d'être une seule pièce. Comme les versets 1,1; 4,44; 28,69; et 33,1, commencent tous de la même façon par "Voici", N. Lohfink a émis l'hypothèse que c'était là des titres d'autant de pièces d'archives :

- 1) 1,1-4,43;
- 2) 4,44-28,68;
- 3) 29,69-32,47;
- 4) 33,1-29.

## ANCIEN TESTAMENT

### PROVISIONS – 12. ANALYSE RÉGRESSIVE DU DEUTÉRONOME

Il y a donc eu, à un certain moment, un compilateur qui a réuni ces quatre documents pour en faire une œuvre unique et l'écrire sur un seul rouleau. Cette compilation a dû se faire entre le retour d'exil en -538 et la venue d'Esdras environ un siècle plus tard.

- C.6 Les première, troisième et quatrième pièces paraissent être, dans l'ensemble sinon dans le détail, plus récentes que la deuxième. Il n'y a lieu ici de souligner qu'un point particulier qui prend de plus en plus d'importance dans la recherche des dernières années. On trouve dans ces documents une théologie de l'alliance différente de celle qui prévaut dans le deuxième document. Dans celui-ci, l'alliance est conditionnelle : Yahvé est associé à Israël, il lui promet son aide et l'assure de la possession tranquille du pays à condition que son partenaire soit fidèle aux clauses de l'alliance et obéisse aux commandements; sinon il menace de l'expulser de son pays. Dans les autres documents, à l'état dispersé, affleure une autre conception : celle d'une alliance inconditionnelle, où Yahvé promet sans plus aux pères de leur donner le pays. Cette théologie est dans le prolongement de la promesse de Natân à David. On a aujourd'hui le sentiment que l'alliance inconditionnelle de Yahvé avec Israël est plus récente que l'alliance conditionnelle, et même qu'elle n'est pas antérieure à l'exil. Elle aurait été imaginée par les exilés ou au temps de l'exil pour aider le peuple, - découragé par le fait, que, l'alliance avec Yahvé étant rompue, il n'y avait plus d'espérance, - à reporter à nouveau sa foi sur le Dieu des Pères dont on disait désormais qu'il avait déjà dit à Abraham, père du peuple, ce que les prophètes avaient dit de David. Ainsi, même pécheur, Israël pouvait rester ou redevenir le peuple de Yahvé.
- C.7 Ces analyses, ces déblaiements, ces élagages d'ajouts récents permettent de ressaisir la cohérence de l'état le plus ancien du Deutéronome et de sa propre histoire interne. Dans sa forme ancienne, le Deutéronome est certainement préexilique, et il nous est possible d'entrevoir comment il s'est formé et pour répondre à quels besoins. C'est ce dont il est question dans le cours proprement dit, où se poursuit l'analyse régressive. (Voir : Révisions – 4. Deutéronome).